

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Généralités

Les repas du mercredi s'adressent aux enfants scolarisés de 5P à 8P.

L'encadrement est assuré par un·e animateur·trice professionnel·le ainsi que par un·e moniteur·trice formé·e. Comme toutes les activités proposées par la Maison de Quartier, celle-ci s'inscrit dans le cadre du projet institutionnel de notre association.

Horaires

De 11h30 à 13h30.

Votre enfant sera pris en charge soit à l'école d'Aïre, soit à l'école du Lignon.

Dès 13h30, merci de venir chercher votre enfant ou de remplir la décharge dans le formulaire d'inscription.

Possibilité de participer à l'accueil libre organisé dès 13h30, dans ce cas merci de bien vouloir prendre connaissance des «Conditions d'encadrement» spécifiques à cette activité.

Début de l'activité : mercredi 26 août 2026

(pas de prise en charge le mercredi 19 août 2026)

Fin de l'activité : mercredi 23 juin 2027

(pas de prise en charge le mercredi 30 juin 2027)

Attention : il n'y a pas de prise en charge les mercredis fériés et durant les vacances scolaires.

Chaque mercredi en fin d'accueil, les parents doivent impérativement s'annoncer auprès de l'animateur·trice responsable pour la transmission d'information, de documents, et la restitution de la responsabilité parentale.

L'animateur·trice, pour des raisons de sécurité, doit absolument voir la personne qui part avec l'enfant inscrit à l'activité. Nous rappelons que toute personne autorisée par les parents à prendre en charge un enfant doit absolument figurer dans la rubrique «Décharge» de ce formulaire. Aucune exception à la règle n'est acceptée!

Inscription

L'inscription est annuelle (année scolaire de septembre à juin), et doit être réitérée au mois de juin pour l'année suivante. La priorité sera donnée aux enfants des quartiers d'Aïre et du Lignon. Il est également possible d'inscrire son enfant pour des dates précises, pour autant qu'il reste des places disponibles. L'inscription se fait en ligne sur notre site internet : www.mqal.ch/mercredi ou en scannant le code ci-dessous.



Résiliation

La résiliation de l'inscription doit se faire par écrit pour la fin du mois suivant. Les factures émises restent dûes.

Prix de l'activité

CHF 7.- par mercredi

Une facture mensuelle est adressée aux parents. Elle est payable par mois d'avance. La Maison de Quartier accepte les *Chèques famille de la Ville de Vernier*. Si vous désirez utiliser ce moyen de paiement, merci d'avertir le secrétariat avant l'émission de la facture.

Absences

Les parents ont l'obligation d'informer de toutes les absences exceptionnelles de leur enfant, par internet à l'adresse suivante www.mqal.ch/absence, par sms au 077.422.90.43 ou par téléphone au 022.970.06.90 durant les heures d'ouverture.

Les absences hors maladies doivent être exceptionnelles. Si plusieurs absences consécutives ou non (sans présentation d'un certificat médical) sont observées, le comité de gestion se réserve le droit de prendre une décision menant jusqu'à une éventuelle exclusion des activités.

La Maison de Quartier d'Aïre-Le Lignon décline toutes responsabilités en cas de perte ou de dommage aux effets personnels de votre enfant.